



la vie des territoires, l'avis des projets.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 11 juin 2026**

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – 2 Election du/de la président(e) de l'Etablissement public foncier local du Dauphiné

Délibération n°2

Le onze juin deux mille vingt-six à douze heures, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Monsieur Laurent AMADIEU.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **18**

Administrateurs présents : 18

M. CLAPPAZ, M. CHEVALLIER, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND, M. MOCELLIN, M. MOREAU Anthony, M. MOREAU Gilles, M. OLLEON, Mme PANTEL, M. ROSSETTI, M. RUBES, Mme SAURAT, Mme TROTON, Mme VIGNON

Administrateurs absents et excusés : 0

Mme Chloé PANTEL a été nommée secrétaire de séance.

Les statuts de l'établissement public foncier local du Dauphiné prévoient que le conseil d'administration élit un président en son sein.

En l'absence de règles définies par les statuts sur les modalités d'installation du conseil d'administration, l'élection du/de la Président(e) s'organise comme pour l'installation du conseil d'administration sous la présidence du président sortant M. Laurent Amadiou.

Il est donc proposé au conseil d'administration de procéder à l'élection du/de la président(e) de l'établissement public foncier local du Dauphiné. Cette élection se déroule à main levée et à la majorité simple.

Après appel de candidatures, la candidature de Mme Joëlle HOURS ayant été enregistrée, le scrutin est ouvert.

Après la tenue du vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants, présents et représentés : 18
- Nombre de représentant ne prenant pas part au vote : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Rappel de la majorité simple : 10

Mme HOURS a obtenu 18 voix.

A l'issue de ce vote, Mme Joëlle HOURS, ayant obtenu l'unanimité, est élue présidente de l'établissement public foncier local du Dauphiné.

Conclusions : adoptées à l'unanimité



Pour extrait conforme,
La Présidente,
Joëlle HOURS.